

Annonces administratives



COMMUNE DE VAL-REVERMONT

Révision du plan local d'urbanisme (PLU)

Abrogation de la carte communale de Pressiat

Projet d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Val-Revermont

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°AR 2023 12 188 du 22/12/2023, le projet de plan local d'urbanisme de Val-Revermont, et d'abrogation de la carte communale de Pressiat, et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Val-Revermont sont soumis à une enquête publique conjointe, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le plan local d'urbanisme est un document qui régit le droit des sols sur le territoire communal.

La mission régionale de l'autorité environnementale a émis un avis le 01/08/2023 qui figure dans le dossier d'enquête publique ainsi que la réponse écrite du maire à cet avis (selon l'article R 123-8 1° du code de l'environnement, modifié par le décret n°2019-1352 du 12 décembre 2019 - art. 11, le maître d'ouvrage doit faire une réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale.)

L'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de Val-Revermont, et d'abrogation de la carte communale de Pressiat, et sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Val-Revermont se déroulera à la mairie de Val-Revermont, 2 place Marie Collet, Treffort, 01370 VAL-REVERMONT pendant une durée de 33 jours consécutifs à partir du lundi 22 janvier 2024 à 9 h jusqu'au vendredi 23 février 2024 à 19h inclus.

La personne responsable du plan local d'urbanisme est la commune de Val-Revermont, représentée par son maire Madame WIEL Monique.

Toute information relative au plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la mairie de Val-Revermont, 2 place Marie Collet, Treffort, 01370 VAL-REVERMONT, 04.74.42.38.00 ou par courrier électronique à : mairie@val-revermont.fr

Monsieur DEGEZ Pierre est nommé en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E23000161/69 du 29/11/2023 du président du tribunal administratif de Lyon.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter gratuitement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le dossier d'enquête publique en version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.val-revermont.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique en version papier sera consultable gratuitement à la mairie de Val-Revermont, 2 place Marie Collet, Treffort, 01370 VAL-REVERMONT (siège de l'enquête publique), du 22/01/2024 au 23/02/2024 inclus pendant les horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et le vendredi de 16h à 18h, sauf fermeture ou modifications d'horaires exceptionnels.

Par ailleurs, pendant toute la durée de l'enquête publique, un poste informatique est mis à la disposition du public à la mairie de Val-Revermont, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions par courrier électronique : mairie@val-revermont.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Val-Revermont aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf fermeture ou modifications d'horaires exceptionnels,

- soit lors des permanences du commissaire enquêteur qui se tiendront :

- * Le lundi 22 janvier 2024 de 9h à 12h à la mairie de Treffort,

- * Le vendredi 2 février 2024 de 16h à 19h à la salle des fêtes de Pressiat,

- * Le mardi 6 février 2024 de 9h à 12h au Presbytère de Cuisiat,

- * Le samedi 17 février 2024 de 9h à 12h à la mairie de Treffort,

- * Le vendredi 23 février 2024 de 16h à 19h à la mairie de Treffort.

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@val-revermont.fr.

- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Val-Revermont, 2 place Marie Collet, Treffort, 01370 VAL-REVERMONT.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la révision du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Val-Revermont, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : www.revermont.fr

L'arrêté municipal du 22/12/2023 cité ci-dessus est consultable à la mairie de Val-Revermont ainsi que sur le site internet de la commune : www.revermont.fr

2400203



AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur :
Commune de VILLIEU LOYES MOLLON
N° SIRET : 210 104 501 00015
Ville : VILLIEU LOYES MOLLON Code
Postal : 01800

Groupeement de commandes : NON
Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation et pour la remise des offres : Lien URL vers le profil acheteur : <https://www.lavoixdelain.fr/marches-publics.html>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : OUI

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON

Nom du contact : Monsieur le Maire

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation (aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles) : Voir dans le règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de remise des plis : 1ER FEVRIER 2024 à 12H00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : NON

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : OUI

L'acheteur exige la présence de variantes : NON

Critères d'attribution : Se reporter au règlement de consultation

Identification du marché

Intitulé du marché : Mission d'Ordonancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour la construction d'une extension et la réhabilitation de l'école primaire du Tolson sur la Commune de VILLIEU LOYES MOLLON

Code CPV Principal : 71300000-1

Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de VILLIEU LOYES MOLLON

Durée du marché en mois : La durée du marché commence à courir à compter de la notification du marché et se termine à la fin du délai de garantie de parfait achèvement applicables aux marchés de travaux.

La consultation comporte des tranches : NON

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché allotté, préciser pour chaque lot dans la description) : NON

Lots

Marché allotté : NON

Informations complémentaires

Visite obligatoire : NON

Autres informations complémentaires : Renseignements complémentaires :

Demande écrite en utilisant exclusivement l'onglet question du profil acheteur : <https://www.lavoixdelain.fr/marches-publics.html>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/01/2024

2400264



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville d'Arbent

SIRET : 210100145 00015

Personne responsable du marché : Mr le Maire, 1 Place de la Mairie 01100 Arbent.

Tél : 04 74 81 65 55

Mode de passation : Procédure adaptée - MAPA ouvert

Objet du marché : Aménagement de la Rue Georges Labourier - Entretien de la route de Siège - Reprise d'enrobé Espace Loisirs

Caractéristiques principales

Les prestations sont réparties en 2 lots. LOT N°01 : TERRASSEMENT-VRD

LOT N°02 : ECLAIRAGE

Description succincte du marché ou de l'achat :

- Aménagement de la Rue Georges Labourier ; terrassement, pose de réseaux secs et humides, pose de bordures, pose de clôtures, mise en œuvre d'enrobé, pose de luminaires.

- Entretien de la route de Siège ; reprise des affaissements de la chaussée en enrobé.

- Reprise d'enrobé Espace Loisirs ; reprise d'enrobé et pose d'un portillon.

Délais : fixés par ordre de service

Travaux prévus :

- Rue Georges Labourier : Entre MARS et AOUT 2024.

- Espace loisirs ; Avril 2024.

- Route de siège, Avril 2024.

Critère d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse apprécié en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante).

Valeur technique : 40%

Prix des prestations : 60%

Renseignements complémentaires : Mr PIQUE Philippe,

Services techniques Tel : 04 74 81 65 55

Modalités d'obtention du dossier : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site :

www.lavoixdelain.fr - (onglet Marchés Publics).

Date limite de réception des offres : Mardi 27 février 2024 à 12h00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 janvier 2024.

2400310



DEPARTEMENT de l'AIN
ARRONDISSEMENT de BELLEY
CANTON d'AMBRONIEU EN BUGEY
COMMUNE d'AMBRONAY

AVIS DU MAIRE

Décision d'attribution

ACHETEUR PUBLIC : MAITRE D'OUVRAGE

Commune d'Ambronay - 1 Grande Rue - 01500 AMBRONAY

Contact : Secréariat général : 04.74.38.51.37 - alexandra.venaille@ambronay.fr / mairie@ambronay.fr

Pouvoir adjudicataire : Monsieur le Maire

TYPE DE PROCEDURE :

Procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et R 2123-4 à 2123-7 du Code de la Commande Publique

OBJET DU MARCHÉ :

Le marché a pour objet les travaux de création d'un mode d'ouverture de la montée



LE PROGRÈS

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LPR-385222300

Nous soussignés, Le Progrès SAS représenté par EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHONE-ALPES, représenté par sa Responsable des Annonces Légales et Judiciaires, Laëtitia CAPOCCITTI , déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 07/01/2024

Support de parution : Le Progrès

Département de parution : Ain



COMMUNE DE VAL-REVERMONT

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Abrogation de la carte communale de Pressiat Projet d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Val-Revermont Avis d'enquête publique

Par arrêté municipal n°AR 2023 12 188 du 22/12/2023, le projet de plan local d'urbanisme de Val-Revermont, et d'abrogation de la carte communale de Pressiat, et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Val-Revermont sont soumis à une enquête publique conjointe, dans les formes déterminées par le code de l'environnement. Le plan local d'urbanisme est un document qui régit le droit des sols sur le territoire communal.

La mission régionale de l'autorité environnementale a émis un avis le 01/02/2024 qui figure dans le dossier d'enquête publique ainsi que la réponse écrite du maire à cet avis (selon l'article R123-B 1° du code de l'environnement, modifié par le décret n°2019-1352 du 12 décembre 2019 - art. 11, le maître d'ouvrage doit faire une réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale).

L'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de Val-Revermont, et d'abrogation de la carte communale de Pressiat et sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Val-Revermont se déroulera à la mairie de Val-Revermont, 2 place Marie Collet, Treffort, 01370 VAL-REVERMONT pendant une durée de 33 jours consécutifs à partir du lundi 22 janvier 2024 à 9 h jusqu'au vendredi 23 février 2024 à 19h inclus.

La personne responsable du plan local d'urbanisme est la commune de Val-Revermont, représentée par son maire Madame WIEL Monique

Toute information relative au plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la mairie de Val-Revermont, 2 place Marie Collet, Treffort, 01370 VAL-REVERMONT, 04.74.42.38.00 ou par courrier électronique à : mairie@val-revermont.fr

Monsieur DEGEZ Pierre est nommé en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E23000161/69 du 29/11/2023 du président du tribunal administratif de Lyon.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter gratuitement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le dossier d'enquête publique en version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.val-revermont.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique en version papier sera consultable gratuitement à la mairie de Val-Revermont, 2 place Marie Collet, Treffort, 01370 VAL-REVERMONT (siège de l'enquête publique), du 22/01/2024 au 23/02/2024 inclus pendant les horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et le vendredi de 16h à 19h, sauf fermeture ou modifications d'horaires exceptionnels.

Par ailleurs, pendant toute la durée de l'enquête publique, un poste informatique est mis à la disposition du public à la mairie de Val-Revermont, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions par courrier électronique : mairie@val-revermont.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Val-Revermont aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf fermeture ou modifications d'horaires exceptionnels,

- soit lors des permanences du commissaire enquêteur qui se tiendront :

- Le lundi 22 janvier 2024 de 9h à 12h à la mairie de Treffort,
- Le vendredi 2 février 2024 de 16h à 19h à la salle des fêtes de Pressiat,

- Le mardi 6 février 2024 de 9h à 12h au Presbytère de Cuisiat,

- Le samedi 17 février 2024 de 9h à 12h à la mairie de Treffort,

- Le vendredi 23 février 2024 de 16h à 19h à la mairie de Treffort.

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

- mairie@val-revermont.fr

- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Val-Revermont, 2 place Marie Collet, Treffort, 01370 VAL-REVERMONT.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la révision du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Val-Revermont, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : www.val-revermont.fr

L'arrêté municipal du 22/12/2023 cité ci-dessus est consultable à la mairie de Val-Revermont ainsi que sur le site internet de la commune : www.val-revermont.fr

383222000

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Ain/Le-Progres/ENQUETE-PUBLIQUE-VAL-REVERMONT.html>



Laëtitia CAPOCCITTI

Responsable des Annonces Légales et
Judiciaires chez Le Progrès

EBRA MEDIAS
BOURGOGNE RHÔNE-ALPES
4 Rue Paul Marrochat
69286 LYON CEDEX 02
Capital 150 000€
R.C.S LYON 338 700 420

